



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 30 juin 2023

ORDRE PUBLIC

Mesures de sécurité pour la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet 2023

Suite aux violences urbaines qui se sont déroulées la nuit du 29 au 30 juin 2023 à Montpellier et à Béziers et afin de prévenir les troubles à l'ordre public le préfet de l'Hérault a pris les mesures suivantes :

- ➔ Interdiction de la manifestation non déclarée « en mémoire de Nahel » annoncé ce vendredi à 20h sur la place de la Comédie à Montpellier.
- ➔ Suspension à compter de 20h00 et jusqu'à la fin du service de l'ensemble du réseau de transports en commun de la Tam (bus et tramways).
- ➔ Interdiction de cession, de vente au détail, de transport et d'utilisation de produits explosifs, d'artifices de divertissement, de fumigènes et de pétards de toutes catégories sur l'ensemble du département de l'Hérault du vendredi 30 juin 2023 14h00 au samedi 1 juillet 2023 08h00.
- ➔ Interdictions d'achat, de vente et de transport d'acide, de carburant en jerrican, d'alcool ménager et de tous produits inflammables sur l'ensemble du département de l'Hérault du vendredi 30 juin 2023 14h00 au samedi 1 juillet 2023 08h00.
- ➔ Interdiction de détention et de transport d'armes de toutes catégories confondues ainsi que de tous objets pouvant constituer une arme par destination du vendredi 30 juillet 19h00 au samedi 1^{er} juillet 08h00.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2